

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

PV du conseil municipal du mercredi 8 MARS 2023 à 20h30 en mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel COUDEYRE, Ghislain, FLAMIN Déborah, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERRIER Marie Laure. PICCARD Maxime

Excusés : DUSSUC Marie-Hélène, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, PERNET Pascale.

Procuration : DUSSUC Marie Hélène pour Arlette BERGER

Convocation du 27 février 2023.

Secrétaire de séance : Marie Laure PERRIER

Budget

La commune n'ayant pas reçu le compte de gestion définitif 2022, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2022 sont reportés au conseil municipal d'avril 2023.

Terrain AH 0078 avec emplacement réservé (364 m2 en U5)

Une proposition a été faite pour une construction d'une habitation de 50 m2, sur deux étages, en limite avec le voisin.

Sur ce terrain, il existe déjà un petit emplacement réservé pour agrandir le virage. Ce terrain a plusieurs avantages : Aménagement du carrefour, visibilité pour le lotissement, proximité avec l'école (possibilité de parking).

La négociation aboutit à un prix de 35 000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition à du terrain pour la somme de 35 000 €,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet achat

Emploi saisonnier

En cette année de restriction budgétaire, le nombre d'emplois saisonniers est limité.

La charge de travail des agents techniques étant plus importantes à partir de mai et jusqu'au 15 juillet (fleurissement, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments publics), il s'avère nécessaire de recruter des emplois saisonniers.

Pour le moment, la mairie a reçu deux candidatures, exclusivement pour juillet.

Au vu des contraintes budgétaires, et du calendrier des candidatures ne rentrant pas forcément en adéquation avec les besoins de la mairie, il est décidé de reporter au Conseil Municipal d'avril la décision concernant le recrutement des saisonniers.

Informations SAFER

PERNET /MEYNIER 455 A 206/850/853 superficie 64 a 69 ca

DELOIN/LOMBARD B 216 B224 superficie 1ha 23a 60 ca

Réflexions sur la sollicitation pour une aide à la « Maison de santé Saint Martin du Fresne »

Les maires des communes ont été alertés par les praticiens de la maison médicale de St Martin du Fresne. .

Une rencontre a eu lieu avec les professionnels de santé de la maison médicale de St Martin le 22 février

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec Haut-Bugey agglomération le 07/03/2023 afin de réfléchir aux problèmes rencontrés par les communes pour attirer les médecins ou remplacer les partants à la retraite. Il existe cependant un problème de compétence pour l'agglomération puisque HBA n'a pas la compétence « Santé »

L'Etat est compétent dans ce domaine, et Madame la Sous-Préfète de Nantua a indiqué que celui-ci pourrait apporter une aide pour une assistante à la maison de santé.

Forêt

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. TROMBERT Patrick, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale et relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

ETAT D'ASSIETTE :

Les parcelles type de coupe par parcelle pour une surface totale de 44.50ha

12U	AMEL amélioration
13B	AMEL amélioration
16B	RGN régénération
17B	RGN régénération
20U	AMEL amélioration
21A	AMEL amélioration
22A	AMEL amélioration
30U	AMEL amélioration
40U	AMEL amélioration
43A	RGN régénération
44A	AMEL amélioration
45A	AMEL amélioration
60U	AMEL amélioration

Commercialisation en bois façonné sauf 16b ;17b ;60u avec une vente avec mise en concurrence.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

L'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires .Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Programme ONF 2023

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du territoire forestier de la commune est présenté par Madame le Maire ;

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Un plan de la forêt communal est présenté avec l'emplacement des parcelles concernées par le programme 2023 et par le plan de relance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **APPROUVE** le programme tel que présenté :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Dégagement de plantation ou semi artificiel

Localisation : 12.u, 3.a, 43a pour 2 543.52 € HT (Plan de relance 2022)

- Dégagement de plantation ou semi artificiel

Localisation : 3.a pour 720.00 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : 4.u pour 786.00 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : 14.a pour 786.00 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : 33.a pour 1309.00 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : 47.c pour 786.00 € HT

- Protection contre le gibier – Application de répulsif sans phyto (Plan de relance 2022)

Localisation : 12.u, 3.a, 43.a, pour 2302.00 € HT

- Dégagement mécanique des régénérations naturelles

Localisation : 47.c pour 2861.00 € HT

TRAVAUX DE MAINTENANCE

- Travaux d'entretien de piste /chemin :

Localisation : Sur l'ensemble de la forêt communale : 2861.00 € HT

- Création de périmètre :

Localisation : 13.b, 16.a, 60.u pour 2951.00 € HT

- Entretien du périmètre :

Localisation : 14.a pour 2666.00 € HT

- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (montant estimé 20 618.00 € HT) ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant ainsi que les décisions de poursuivre et les avenants.

Ecole

Les Jeux en bois ont été supprimés.

La carte scolaire pour la rentrée 2023 indique que le nombre de classes reste à l'identique.

Le comportement d'un élève a été signalé et les parents en ont été avisés.

Le 2^{ème} Conseil de d'école aura lieu le 21 mars

Travaux

Four : Les travaux sont terminés excepté le matériel électrique ainsi que la porte.

Chapelle : Concernant la tranche ferme, l'approvisionnement de laves est en rupture jusqu'à mi-avril. Les travaux de toiture sont donc arrêtés. Les travaux concernant les lots des vitraux et de la menuiserie peuvent continuer. La tranche optionnelle prévue en 2023 concernant l'intérieur de la chapelle va pouvoir commencer dès que la commune aura obtenu l'accord de la DRAC.

La prolongation de la location de l'échafaudage reste sans conséquence financière pour la commune, cette prolongation n'étant pas pris en charge par le budget communal.

Eclairage public : Réunion ce jour avec SIEA, il conviendrait de continuer le programme de changement des ampoules en LED.

Rapport d'activités HBA

Conformément à l'article L 5211-39 DU CGCT ce rapport doit être présenté en conseil municipal en séance publique

Divers

Visite du Sidéfage sur demande.

L'AG de solidarité haut Bugey aura lieu le 11 mars à 10h.

L'AG de SIEA aura lieu le 18 mars 2023.

L'école ne participera pas au concours « graines de l'Ain » cette année, la mairie réduisant les plantes fleuries pour économiser l'eau et le temps d'activité des agents sur ces tâches. Il y'aura davantage de plantes vivaces dans toute la commune.

Le vent a coupé la RD11 D le 26 février. Orange, ENEDIS et le département sont intervenus.

Les premières factures de gaz arrivent avec comme prévu avec un cout multiplié par 3.

Prochain conseil municipal le mercredi 12 avril à 20h30